

**Reconnaissance de l'Instituteur
de l'Isle-d'Espagnac par le Municipalité**
(Délibération du 10 février 1835).

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que notre instituteur communal *Dévergne, Jacques*, n'avait pas été encore reconnu par le Conseil municipal de notre commune et (il) le C. M. n'a voulu le reconnaître que par une délibération prise sous une condition; qu'il n'entendait point être imposé d'aucune autre espèce de contribution que les trois centimes additionnels que nous avons votés au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, dans notre délibération du 4 mai 1834.

Le Maire,
Signé: *Fournier.*

